

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations de la Belgique et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : CAPRI™

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : SDH3-X0VS-P00C-J0SW

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytosanitaire, Herbicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

##### Importateur/Distributeur

Corteva Agriscience Belgium B.V.  
Rue Montoyer 25  
1000 Brussel  
BELGIUM

Information aux clients : +31 164 444 000

Adresse e-mail : SDS@corteva.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SGS: +32 3 575 55 55

En cas d'urgence, contactez le Centre Antipoison Belge: +32 70 245 245

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1      H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPa1 Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action des substances actives de ce produit est 2

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque)

SPe3 Pour protéger les plantes non-ciblées appliquer obligatoirement un pourcentage minimum de réduction de la dérive (voir mesures de réduction du risque).

Conseils de prudence : **Intervention:**  
P391 Recueillir le produit répandu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

### Etiquetage supplémentaire

- EUH208**      Contient Cloquintocet-mexyl, Pyroxsulame, Disodium maleate. Peut produire une réaction allergique.
- EUH401**      Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index REACH Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2  01-2119381871-32-0002, 01-2119381871-32-0003, 01-2119403579-35-0000	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	7,5
Pyroxsulame	422556-08-9  613-327-00-4	Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le	7,42

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
 Date de la première version publiée: 07.07.2022

		milieu aquatique): 100	
Lignosulfonate de sodium	8061-51-6	Eye Irrit. 2; H319	$\geq 10 - < 20$
acide citrique	77-92-9 201-069-1 607-750-00-3 01-2119457026-42	Eye Irrit. 2; H319	$\geq 3 - < 10$
Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate	Non attribuée 939-538-4 01-2119976349-20, 01-2119976349-20-0003, 01-2119976349-20-0004, 01-2119976349-20-0005, 01-2119976349-20-0006, 01-2119976349-20-0007	Eye Irrit. 2; H319	$\geq 1 - < 3$
Disodium maleate	371-47-1 206-738-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	$\geq 0,3 - < 1$
formaldéhyde	50-00-0 200-001-8 605-001-00-5 01-2119488953-20	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1B; H314 $\geq 25\%$ Skin Irrit. 2; H315 5 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 25 % STOT SE 3; H335 $\geq 5\%$ Skin Sens. 1; H317 $\geq 0,2\%$	$< 0,1$
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Kaolin	1332-58-7		$\geq 30 - < 40$

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

	310-194-1		
--	-----------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Protection pour les secouristes : S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Aucun antidote spécifique.  
Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.  
Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

Moyens d'extinction inappropriés : Poudre chimique sèche

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé. L'application de mousse libérera d'importantes quantités d'hydrogène gazeux qui peut se retrouver emprisonné sous la nappe de mousse.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Ne pas laisser l'agent extincteur entrer en contact avec le contenu du conteneur. La plupart des agents extincteurs provoqueront un dégagement d'hydrogène. Retirer les contenants non endommagés de la zone d'incendie s'il est sécuritaire de le faire. Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Évacuer la zone. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.  
Balayer et enlever à la pelle.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».  
Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Stocker dans un récipient fermé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

Précautions pour le stockage en commun : Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matière non-appropriée: Aucun(e) à notre connaissance.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Kaolin	1332-58-7	VLE 8 hr (fraction alvéolaire)	2 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		TWA (Poussière respirable)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Agents cancérigènes ou mutagènes				
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	VLE 8 hr	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		TWA	2,4 mg/m <sup>3</sup>	Dow IHG
formaldéhyde	50-00-0	TWA	0,3 ppm 0,37 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes				
		STEL	0,6 ppm 0,74 mg/m <sup>3</sup>	2004/37/EC
Information supplémentaire: Sensibilisation cutanée, Agents cancérigènes ou mutagènes				
		VLE 15 min	0,3 ppm 0,38 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Information supplémentaire: La substance en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail.				

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
formaldéhyde	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	9 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,375 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	240 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,75 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	102 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	4,1 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,037 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,1 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,012 mg/cm <sup>2</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
formaldéhyde	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,44 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	4,44 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,19 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,3 mg/kg
	Sédiment marin	2,3 mg/kg
	Sol	0,2 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Les lunettes de sécurité avec écrans latéraux doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si une exposition aux particules est susceptible de se produire et de provoquer une sensation d'inconfort aux yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

### Protection des mains

Remarques : Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Néo-prène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlore de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, des gants sont recommandés pour éviter le contact avec le produit solide. L'épaisseur des gants n'est pas un bon indicateur du niveau de protection qu'un gant peut procurer contre les substances chimiques vu que ce niveau de protection dépend fortement de la composition spécifique du matériel à partir duquel le gant est fabriqué. En fonction du modèle et du type de matériel, l'épaisseur du gant doit en général être supérieure à 0.35 mm pour offrir une protection suffisante lors de contacts prolongés et fréquents aux substances. À titre d'exception à cette règle générale, il est connu que les gants stratifiés multicouches de moins de 0.35 mm d'épaisseur peuvent offrir une protection prolongée. Les autres matières composant les gants d'une épaisseur inférieure à 0.35 mm peuvent offrir une protection suffisante seulement en cas de bref contact. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait être nécessaire; cependant, en présence de poussières dans l'air, utiliser un respirateur à filtre de particules homologué.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	granulés
Couleur	:	Ocre
Odeur	:	Moisi
Seuil olfactif	:	Aucune donnée d'essais disponible
Point/ intervalle de fusion	:	Aucune donnée d'essais disponible
Point de congélation	:	Sans objet
Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable aux solides
Inflammabilité	:	Ininflammable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Sans objet
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non inflammable
Point d'éclair	:	Non applicable aux solides
Température d'auto-inflammation	:	Aucun(e) en-dessous de 400°C
pH	:	5,51 (20 °C) Concentration: 1 % Méthode: CIPAC MT 75 (dispersion à 1%)
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Sans objet

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

Viscosité, cinématique : Sans objet

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : Se disperse

Pression de vapeur : Non applicable aux solides

Masse volumique apparente : (20 °C)  
Méthode: Volume foisonné

Densité de vapeur relative : Non applicable aux solides

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Méthode: Impacte mécanique @ 20,25 pouces

Propriétés comburantes : Non oxydant

Taux d'évaporation : Non applicable aux solides

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de dangers particuliers à signaler.  
Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

Des bases fortes

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,08 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: Poussière  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### Cloquintocet-mexyl:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,42 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

citée aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

### **Pyroxsulame:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,42 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 436  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Lignosulfonate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,48 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

### **acide citrique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (souris): 5.400 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

DL50 (Rat): 3.000 - 12.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 4.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Disodium maleate:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.380 mg/kg

### **formaldéhyde:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 100 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,578 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 270 mg/kg

### **Kaolin:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **Pyroxsulame:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **acide citrique:**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **Disodium maleate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

##### **formaldéhyde:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque des brûlures.

### **Kaolin:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### **Composants:**

##### **Pyroxsulame:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **acide citrique:**

Résultat : Irritation des yeux

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Résultat : Irritation légère des yeux

##### **Disodium maleate:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

##### **formaldéhyde:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif

##### **Kaolin:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### **Pyroxsulame:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Espèce : Souris  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### **Disodium maleate:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Espèce : Cobaye  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

Espèce : Souris  
Méthode : OCDE Ligne directrice 429  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### **formaldéhyde:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Pyroxsulame:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **acide citrique:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs.

##### **formaldéhyde:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

### Composants:

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **Pyroxsulame:**

Cancérogénicité - Evaluation : Lors d'essais biologiques, il y a eu une activité cancérigène ambiguë. Ces effets ne sont pas considérés comme transposables aux humains.

#### **acide citrique:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### **formaldéhyde:**

Cancérogénicité - Evaluation : A provoqué le cancer chez les humains., A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire., Cancérigène possible pour l'homme

#### **Kaolin:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### Composants:

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### **Pyroxsulame:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### **acide citrique:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

#### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

### **formaldéhyde:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses toxiques pour la mère., N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

#### **Composants:**

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Pyroxsulame:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

##### **acide citrique:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Evaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### **Disodium maleate:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Système respiratoire  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

##### **formaldéhyde:**

Evaluation : Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irritation/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

### **Kaolin:**

Evaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Foie.  
Reins.  
Thymus.  
Thyroïde.  
Vessie.  
Moelle osseuse.

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

##### **acide citrique:**

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurate:**

Remarques : Aucune donnée trouvée.

##### **formaldéhyde:**

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.  
Foie.  
Voies respiratoires.  
Peau.

##### **Kaolin:**

Remarques : Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

et invalidante.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Composants:

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Pyroxsulame:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

##### **acide citrique:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **Disodium maleate:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

##### **formaldéhyde:**

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

##### **Kaolin:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 75 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 37 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): 0,034 mg/l  
Point final: Inhibition du taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 jr  
Méthode: OCDE 221.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Point final: survie  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par contact: 104 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)  
Méthode: OCDE ligne directrice 213
- CL50 par voie alimentaire: 104 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

##### Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### Composants:

##### Cloquintocet-mexyl:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,97 mg/l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Méthode non spécifiée.  
Remarques: Identique à la substance active sous forme ester.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 0,82 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (algue de l'espèce du Scenedesmus): 0,63 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Méthode non spécifiée.

CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau )): > 0,42 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 14 jr  
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 1.000 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 par voie orale: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

CL50 par voie alimentaire: > 5200 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

DL50 par voie orale: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Pyroxsulame:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 87,0 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Lemna gibba): 0,00388 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 7 jr  
Méthode: OCDE 221.
- CE50r (Algue d'eau douce (Anabaena fols-aquae)): 0,924 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOEC (Lemna gibba): 0,000681 mg/l  
Point final: Biomasse  
Durée d'exposition: 7 jr  
Méthode: OCDE 221.
- CE50r (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,0107 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr
- NOEC (Myriophyllum spicatum (Myriophylle en épis)): 0,00305 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 3,2 - 10,1 mg/l  
Point final: survie  
Durée d'exposition: 40 jr  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Type de Test: Essai en dynamique
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 10,4 mg/l  
Point final: survie  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en statique
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 10.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 jr  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : CL50: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50: > 2000 mg/kg poids corporel.  
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
- DL50 par voie orale: > 107,4 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- DL50 par contact: > 100 microgrammes/abeille  
Durée d'exposition: 48 h  
Espèce: Apis mellifera (abeilles)
- CL50 par voie alimentaire: > 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- NOEC: 5000 mg/kg par voie alimentaire.  
Durée d'exposition: 8 jr  
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

### Lignosulfonate de sodium:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente  
Remarques: Pour cette famille de produits:

### acide citrique:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/CI50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/L chez la plupart des espèces sensibles).

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.516 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

- CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 440 - 760 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.535 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Type de Test: Statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- formaldéhyde:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson-lune (Iepomis macrochirus)): 50 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique
- CL50 (bar d'Amérique): 6,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 44 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 5,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 4,89 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Statique  
Méthode: OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC:  $\geq$  48 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)  
Type de Test: dynamique  
Méthode: Autres lignes directrices

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **Pyroxsulame:**

- Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: N'est pas biodégradable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

Biodégradation: 20 - 30 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

### Lignosulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: N'est pas biodégradable  
Biodégradation: < 5 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301E  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Photodégradation : Constante de vitesse: 1,089E-10 cm3/s  
Méthode: Estimation

### acide citrique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 98 %  
Durée d'exposition: 7 jr  
Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

### Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

### formaldéhyde:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 91 %  
Durée d'exposition: 2.814 jr  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C  
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

ThOD : 1,07 kg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 122 - 621

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,2 (25 °C)  
pH: 7

##### **Pyroxsulame:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau :  
  
log Pow: -1,01  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3,2

Coefficient de partage: n-octanol/eau :  
  
log Pow: -3,45  
Méthode: Estimation  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **acide citrique:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 0,01  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,72 (20 °C)  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

##### **Disodium maleate:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Aucune donnée trouvée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

octanol/eau

### **formaldéhyde:**

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 3  
Méthode: Estimation

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,35  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 38070  
Méthode: Estimation  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

#### **Pyroxsulame:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 7,4 ml/g  
Méthode: OCDE ligne directrice 106  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

#### **Lignosulfonate de sodium:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: > 99999  
Méthode: Estimation  
Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc > 5000).

#### **acide citrique:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

#### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

#### **formaldéhyde:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1  
Méthode: Estimation  
Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### **Composants:**

##### **Cloquintocet-mexyl:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

##### **Pyroxsulame:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

##### **Lignosulfonate de sodium:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

##### **acide citrique:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. La substance n'est pas très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

##### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

##### **Disodium maleate:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

##### **formaldéhyde:**

Evaluation : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

### **Kaolin:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### **Composants:**

#### **Cloquintocet-mexyl:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Pyroxsulame:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Lignosulfonate de sodium:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **acide citrique:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Fatty acid chlorides, C18 unsatd., reaction products with sodium N-methyltaurinate:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### **Disodium maleate:**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **formaldéhyde:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### **Kaolin:**

Potentiel de destruction de l'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	: UN 3077
RID	: UN 3077
IMDG	: UN 3077
IATA	: UN 3077

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Pyroxsulam, cloquintocet-mexyl)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

**RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Pyroxsulam, cloquintocet-mexyl)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Pyroxsulam, Cloquintocet-mexyl)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Pyroxsulam, Cloquintocet-mexyl)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	: 9	
<b>RID</b>	: 9	
<b>IMDG</b>	: 9	
<b>IATA</b>	: 9	

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Remarques : Stowage category A

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
Instruction d'emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 956

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

Instruction d' emballage (LQ) : Y956  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui (Pyroxsulam, Cloquintocet-mexyl)

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Numéro d'enregistrement : 9764P/B

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No.1107/2009. Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

### Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H301	: Toxique en cas d'ingestion.
H311	: Toxique par contact cutané.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H341	: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	: Peut provoquer le cancer.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Carc.	: Cancérogénicité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version 1.1      Date de révision: 15.10.2024      Numéro de la FDS: 800080004563      Date de dernière parution: 07.07.2022  
Date de la première version publiée: 07.07.2022

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Muta.	:	Mutagenicité sur les cellules germinales
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérogènes ou mutagènes au travail
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
Dow IHG	:	Dow IHG
2004/37/EC / STEL	:	Valeur limite à courte terme
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée
Dow IHG / TWA	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. EC-Number - Numéro de la communauté européenne REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques.

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul

Code du produit: GF-1274

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, trans-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement (CE) No. 1907/2006, Annexe II et ses amendements.



## CAPRI™

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07.07.2022
1.1	15.10.2024	800080004563	Date de la première version publiée: 07.07.2022

---

port, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR